

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASSEE MONTOIS DU MARDI 2 MARS 2021

L' an deux mille vingt et un, le mardi 02 mars à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire réunion à huis clos, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, le Président.

Etaient Présents:

BANOS Stéphanie, Madame CHARLES Sabine, Monsieur DE RYCKE Régis, GRANERO Agnès, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur JAMBUT Gérard, Madame Monsieur JUZWENKO Jérôme, Madame PODOROJNIY Anastasia, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Madame SAMSON Véronique, Madame SOSINSKI Sandrine, Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Madame LETERRIER Carine, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur **FORGET** Michel, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Madame DELATTRE Nadine, Monsieur POULAIN Michel, Monsieur CARRASCO Alain, Monsieur RAY Daniel, Monsieur HERMANS Emric, Madame LEMORE Christine, Madame JACSONT Geneviève, Monsieur MASSET Julien, Madame RIOTTE Corinne, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur MONDO Thierry, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Madame BUOT Julie, Monsieur GODRON Charles, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur FRAPPAT Didier, Monsieur BERTRAND Luc, Madame MOREAU Patricia

<u>Suppléant(s) en situation délibérante</u>: Monsieur BLONDEL Alain, Madame FORET Sylvie, Monsieur PEZET Eric, Monsieur THIENARD Gérard

Excusés: Madame BENOIT Florence, Madame VERRIER Laure, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur SOUCHAL Georges, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Monsieur CHANTRE Brice, Monsieur CAMUSET Pascal

<u>Absents</u>: Monsieur CHAUVIN Marc, Monsieur DEMAEGOT Bruno, Monsieur MIRVAULT Dominique, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur PACHOT Joël

Pouvoirs:

Madame BENOIT Florence a donné pouvoir à Monsieur MASSET Julien
Madame VERRIER Laure a donné pouvoir à Monsieur FENOT Jean-Paul
Monsieur CHAPLOT Jean-Luc a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc POTAGE
Monsieur CARRASCO Gérard a donné pouvoir à Madame DELATTRE Nadine
Monsieur SOUCHAL Georges a donné pouvoir à Monsieur DELANNOY Jean-Pierre
Monsieur BORZUCKI Jean-Claude a donné pouvoir à Madame LETERRIER Carine
Monsieur CHANTRE Brice a donné pouvoir à Monsieur GENON Fabrice

Nombre de délégués en exercice : 60

Nombre de présents : 51 Excusés : 8 Absents : 5

Pouvoirs: 7

Date de convocation: 23/02/2021

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer. La séance est ouverte avec la désignation du secrétaire de séance.

En raison de la persistance de l'état d'urgence de Covid 19, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de tenir la séance à huis clos.

A - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 26 JANVIER 2021 :

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance de Conseil communautaire du 26 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

B - DELIBERATIONS:

B - 1) Rapport 2020 sur la parité hommes-femmes

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport annuel 2020 sur la situation de la Communauté de Communes Bassée Montois en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

B - 2) Orientation budgétaire

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte de la présentation de l'orientation budgétaire par la 1ère Vice-Présidente déléquée aux Finances.

<u>B - 3) Candidature au Contrat Intercommunal de Développement (CID) du</u> Département

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de faire acte de candidature pour porter le Contrat Intercommunal de Développement (CID) du Département.

B - 4) Contrat Intercommunal de Développement (CID) - Demande anticipée

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à faire une demande de versement anticipée dans le cadre du Contrat Intercommunal de Développement (CID) à intervenir pour l'aménagement dès 2021 de deux espaces restants disponibles dans le bâtiment dit « bâtiment Sautrot » acquis par la Communauté de Communes en 2016.

B - 5) Convention d'occupation temporaire de la parcelle ZA n°43 du domaine privé de la Communauté de communes Bassée Montois à Donnemarie-Dontilly pour le Collège du Montois

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'occupation temporaire avec le Département pour la parcelle ZA n°43 du domaine privé de la Communauté de communes Bassée Montois à Donnemarie-Dontilly dans le cadre des travaux d'extension du Collège du Montois. En contrepartie de ce droit d'occupation temporaire concédé au Département, le bâtiment préfabriqué situé sur la parcelle I n°235, dont la Communauté de communes Bassée Montois est propriétaire, lui sera restitué gratuitement lors de la mise en service de l'extension du collège pour y aménager des vestiaires pour les usagers du terrain de football voisin (suite au sinistre de 2020).

B - 6) Convention relative à la réalisation d'un bassin de rétention sur le domaine privé de la Communauté de communes Bassée Montois à Donnemarie-Dontilly pour le Collège du Montois

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec le Département relative à la réalisation d'un bassin de

rétention sur le domaine privé de la Communauté de communes Bassée Montois à Donnemarie-Dontilly dans le cadre des travaux d'extension du collège du Montois.

B - 7) Acquisition foncière pour le projet de Maison de la Nature

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité avec une abstention, d'autoriser Monsieur le Président à signer la promesse et l'acte de vente correspondants à la parcelle ZB n°101, située à Neuvry (Commune de Jaulnes) d'une superficie de 1ha 9a et 96ca sur une base de prix de 8 000€/ha en précisant que les frais d'actes notariés seront à la charge de la Communauté de Communes Bassée Montois.

<u>B - 8) Fonds Résilience Ile-de-France et collectivités - Poursuite du dispositif en 2021 - Avenants</u>

Au regard de l'enjeu économique pour le territoire, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à signer les deux avenants : l'un permettant la prolongation en 2021 du dispositif Fonds Résilience Ile-de-France et collectivités et l'autre permettant le ré-abondement du Fonds par la collectivité à hauteur de 12 910 € (montant calculé sur la base de 10 € versés pour chacune des 1 291 entreprises du territoire).

B - 9) Convention de partenariat 2021 avec JEHOL

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser la signature par Monsieur le Président de la convention de partenariat 2021 avec JEHOL pour un montant de 7 000 euros. En contrepartie, JEHOL proposera des tarifs préférentiels aux entreprises domiciliées sur le territoire de la Communauté de Communes Bassée-Montois souhaitant utiliser ses services ainsi que d'autres engagements auxquels s'obligent JEHOL vis-à-vis de la Communauté de Communes Bassée-Montois.

B - 10) Avenant SARE

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de versement des certificats d'économie d'énergie (CEE) au titre du service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE).

B -11) Acquisition à l'Euro symbolique de la gare de Bray-sur-Seine

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver l'acquisition à l'Euro symbolique de l'ancienne gare de Bray-sur-Seine, son annexe, ses mobiliers et matériels occupant les parcelles AM 245, 246 et 262, et d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte relatif à ce dossier, étant précisé que les frais d'actes notariés et de bornage seront à la charge de la Communauté de Communes Bassée Montois.

Le Président,

Le secrétaire